

COMMUNE DE
B E X



MUNICIPALITÉ

Rue Centrale 1
Case postale 64

1880 Bex

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2020/10

Nouvel aménagement de la Place du Marché

Table des matières

1.	Objet du préavis.....	3
2.	Préambule	3
3.	Rappel historique.....	3
4.	Cinq tentatives de rénovation	4
5.	Démarche pragmatique et participative	5
6.	Le projet 2020 : les 7 principes directeurs	5
7.	Les 7 aménagements-clés.....	6
8.	Procédure	7
9.	Exécution des travaux	7
10.	Plan financier.....	7
11.	Conclusions	9

Bex, le 14 septembre 2020

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de présenter l'agrandissement de la Place du Marché et son nouvel aménagement, ainsi que la modification de la circulation sur un tronçon de la rue Centrale.

2. Préambule

Dans sa séance du 5 décembre 2018, le Conseil communal a accepté le postulat du Parti libéral-radical demandant à la Municipalité d'étudier un aménagement d'une Place du Marché « accueillante et vivante ».

Le même postulat demandait le déplacement du monument Forneret au cimetière. Courant 2019, le monument Forneret et sa fontaine ont été restaurés et installés au cimetière de Tavalles, conformément au postulat accepté par le législatif.

3. Rappel historique

La Municipalité a consulté M. Nicolas Meier de la Direction générale des immeubles et du patrimoine du canton (DGIP) pour définir les modalités de la restauration du monument Forneret et son déplacement au cimetière, ainsi que pour connaître sa marge de manœuvre pour le réaménagement de la place dans le respect des contraintes architecturales et historiques.

M. Meier a recommandé à la Municipalité de commanditer une étude historique. En novembre 2019, le Bureau de recherche en histoire de l'architecture Bruno Corthésy remettait à la Municipalité le résultat de son étude. De cette étude et de notre propre recherche dans les archives communales, il ressort les points suivants :

- La Place du Marché est mentionnée pour la première fois dans les archives communales en 1577, à l'occasion de l'achat du terrain par la commune ;
- Le cadastre de 1694 relève que la place s'appelait « Place commune de Cheneveyre », une chenevière étant un champ affecté à la culture du chanvre pour en faire de la corde ;
- La plus ancienne vue de la Place du Marché date d'environ 1750, il s'agit d'un marché de bétail ;
- En 1798, l'arbre de la liberté - un tilleul - a été planté pour commémorer l'Indépendance vaudoise ;

- En 1845, un second arbre - un peuplier cette fois-ci - a été planté pour célébrer la Révolution dite radicale ;
- En 1896, la construction de l'actuelle ligne du BVB a débuté ;
- La construction du bâtiment de la Poste date de 1903, il a conféré à la Place du Marché ses dimensions actuelles. Les 2 arbres historiques ont été coupés ;
- En 1904, une fontaine a été aménagée devant la Poste, deux platanes ont été plantés de part et d'autre de la fontaine ;
- En 1925, la fontaine de 1904 est réaménagée en monument en l'honneur du commandant Gabriel Forneret (tué en 1798 durant la Révolution vaudoise) et à la mémoire des soldats bellerins décédés durant la Première Guerre mondiale ;
- Les noms des soldats bellerins décédés durant la Seconde Guerre mondiale ont par la suite été rajoutés sur le monument Forneret.

4. Cinq tentatives de rénovation

Au début des années 70, la présence envahissante d'automobiles sur la Place du Marché interpelle les autorités bellerines. Depuis lors, 5 tentatives ont été lancées pour réaménager cette place :

- En 1971, le président du Conseil communal François Gillard dépose une motion demandant qu'on réaménage la Place du Marché. Dans sa motion, le conseiller Gillard écrivait : « Je demande à la Municipalité d'étudier un réaménagement de la Place du Marché, afin de la rendre exclusivement à la circulation pédestre, au repos et à la discussion ». M. Gillard demandait à la Municipalité, au terme de sa motion, « d'accélérer les choses »...

La « Feuille d'Avis de Lausanne », l'ancêtre de « 24 Heures », titrait le 15 mars 1972 : « Bex veut retrouver sa Place du Marché d'antan – La vieille place est devenue un parking sacrilège ».

Suite au dépôt de cette motion, une commission ad hoc a été nommée. Les travaux de cette commission sont restés stériles.

- En 1986, la commission de circulation se prononce pour un réaménagement complet de la Place du Marché. Une nouvelle commission ad hoc a été nommée. L'ingénieur communal d'alors, Eric Maendly, en est le secrétaire. Les réflexions sont restées sans suite.
- En 1988, la Municipalité lance un concours de réhabilitation de la Place du Marché. Un jury est nommé. Il est présidé par M. René Froidevaux architecte, le secrétaire étant M. Eric Maendly.

Huit projets ont été remis au jury en 1989. Le 1^{er} prix a été remis au projet émanant d'un atelier d'architecture fribourgeois. Aucune suite n'a été donnée malgré la qualité des projets présentés.

- En 1994, la Municipalité relance un concours pour le projet d'un nouvel aménagement de la Place du Marché. Une commission ad hoc composée par les membres de la commission d'urbanisme et les membres de la commission de circulation a été nommée.

Cette commission est présidée par le municipal François Gillard et M. Eric Maendly, secrétaire. Les travaux de cette commission ont fait chou blanc.

- En 2002, la Municipalité mandate le bureau d'urbanisme GEA pour mener un vaste travail de réflexion et de consultation sur le réaménagement de la place. Les idées directrices qui en ressortent sont de créer un « espace de rencontre » en éliminant le trafic au maximum avec une vitesse des véhicules limitée à 20 km/h et en favorisant la circulation piétonne et les commerces.

Un groupe d'experts a été nommé, présidé par M. le municipal François Cadosch et M. Eric Maendly, secrétaire. Un concours a été lancé. Le bureau Fournier Maccagnan a remporté le 1^{er} prix. Concernant le réaménagement de la Place du Marché, aucune suite n'a été donnée.

Mais les réflexions ont cependant permis d'aboutir à l'aménagement du parking du Signal, à la suppression d'un certain nombre de places de parc sur la place, à l'aménagement d'un abri pour les usagers des trains BVB ainsi qu'à la suppression du croisement des voies BVB sur la rue Centrale.

5. Démarche pragmatique et participative

Au printemps 2019, après 50 ans de palabres stériles et 5 tentatives avortées de réaménagement de la Place du Marché, la Municipalité décide de confier au Service technique communal la mission d'élaborer un projet de réaménagement sur la base de la motion acceptée par le Conseil communal.

Pas de concours d'architecture, pas de commission ad hoc, mais une démarche pragmatique et participative avec les commissions d'urbanisme et de circulation ainsi que les propriétaires des biens-fonds qui jouxtent directement le périmètre de la place, y compris les TPC (ligne BVB oblige).

Par ailleurs, des visites riches en enseignements d'une dizaine de réalisations de réaménagement de places villageoises ont été effectuées par l'architecte communale Elena Regazzoni, l'ingénieur communal Christian Bridevaux et le municipal Alberto Cherubini. Chaque visite a fait l'objet de rencontres avec des responsables politiques et/ou techniques communaux.

6. Le projet 2020 : les 7 principes directeurs

De cette démarche pragmatique et participative, les 7 principes directeurs suivants ont été retenus :

- La place offrira un espace propice aux rassemblements publics traditionnels tels que marchés, noëliennes et fête de la musique ;
- Bex ayant le privilège d'être une commune riche en sources d'eau – le bien commun No 1 – une fontaine d'une certaine importance sera aménagée ;
- Les 2 vieux platanes seront remplacés par 2 nouveaux arbres donnant, au fil des années, une couronne d'une grande envergure ;
- Toute la superficie de la place, pour renforcer son unité, sera recouverte sur son sol avec le même matériau ;

- Pour répondre au besoin évident d'améliorer l'aspect convivial de la place, le trafic motorisé et les places de parc doivent être bannis (à l'exception des ayants-droits) ;
- Pour augmenter la surface de la place, le quai et l'abri des trains BVB situés au milieu de la rue Centrale seront réaménagés le long des voies, côté place ;
- Pour davantage personnaliser la place, une sculpture originale sera installée en référence à Bex & Arts.

7. Les 7 aménagements-clés

Pour répondre aux 7 principes directeurs, la Municipalité propose les 7 aménagements-clés suivants :

- Il y aura la possibilité d'installer un couvert d'environ 220 m² démontable pour pouvoir garantir les rassemblements publics par toutes conditions météo ;
- Durant la belle saison une fontaine constituée de 21 jets à même le sol symbolisera la richesse en eau de Bex tout en offrant un espace ludique pour les enfants. L'hiver une patinoire démontable sera à disposition des amateurs de glisse ;
- Deux micocouliers offriront leur ombre généreuse aux personnes qui souhaiteront s'asseoir sur les 2 bancs qui entoureront les 2 arbres ;
- Toute la surface de la place sera couverte par l'enrobé Colclair, dont la couleur miel et son aspect lumineux (provenant de graviers du Jura) ont la propriété de moins retenir la chaleur ;
- La convivialité de la place sera soulignée par l'aménagement d'un mobilier urbain amovible au gré des rencontres et les établissements publics auront la possibilité d'augmenter la surface de leurs terrasses ;
- Le nouvel abri du BVB aura une structure légère et la hauteur du quai et leur marquage seront adaptés aux nouvelles rames des trains BVB et à la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

Le côté de la rue Centrale opposé à la place, ainsi que la jonction de la ruelle du Marché, seront aménagés de manière harmonieuse afin de constituer une unité avec la Place.

De plus, dans le but d'atténuer le trafic de transit sur la rue Centrale, un sens unique allant de la rue du Signal au carrefour de la rue du Cropt sera instauré.

- Le bélier étant l'animal représenté sur les armoiries de Bex, le sculpteur Olivier Estoppey réalisera une sculpture originale en bronze (d'une envergure d'environ 4,5 m de long, 1,5 m de haut et 1,5 m de large) représentant 2 béliers qui se font face.

8. Procédure

Après l'examen préalable de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), le projet routier sera soumis à l'enquête publique. De leur côté, les TPC doivent soumettre le projet à l'Office fédéral des transports pour en recevoir l'aval.

9. Exécution des travaux

Si tous les signaux sont au vert, les travaux pourront débuter printemps-été 2021, à la suite et en enchaînement des travaux de réfection de la ruelle du Marché.

10. Plan financier

Sur la base de devis estimatifs, les incidences financières se résument comme suit :

Remise en valeur du Monument Forneret	fr.	15'830.00
Études (historique, génie civil, éclairage)	fr.	41'200.00
Infographie (image, vidéo)	fr.	6'500.00
Émoluments administratifs (géomètre, demandes de permis)	fr.	12'000.00
Génie civil (y c. EC/EU, canalisations EPot)	fr.	824'000.00
Eau potable (appareillage)	fr.	20'000.00
Direction des travaux	fr.	92'300.00
Nouvelle fontaine au sol	fr.	128'300.00
Patinoire démontable	fr.	140'000.00
Protection solaire	fr.	89'000.00
Mobilier urbain	fr.	33'600.00
Végétation	fr.	18'500.00
Éclairage public	fr.	50'500.00
Sculpture Olivier Estoppey	fr.	69'200.00
Divers et imprévus (env. 15%)	fr.	<u>230'000.00</u>
Total HT	fr.	1'770'930.00
TVA 7.7 %	fr.	<u>136'361.60</u>
TOTAL TTC et arrondi	fr.	<u>1'910'000.00</u>

Ce montant comprend les modifications liées à la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) prise en charge par les Transports Publics du Chablais. Le montant estimé de leur participation s'élève à fr. 410'000.00 TTC.

TOTAL TTC y c. participation TPC **fr. 1'500'000.00**

La répartition dans les dicastères concernés se fait de la manière suivante :

a. Ouvrage de génie civil et d'assainissement :

Remise en valeur du Monument Forneret	fr.	15'830.00
Études (historique, génie civil, éclairage)	fr.	41'200.00
Infographie (image, vidéo)	fr.	6'500.00
Émoluments administratifs (géomètre, demandes de permis)	fr.	12'000.00
Génie civil (y c. EC/EU)	fr.	416'000.00
Direction des travaux	fr.	92'300.00
Nouvelle fontaine au sol	fr.	128'300.00
Patinoire démontable	fr.	140'000.00
Protection solaire	fr.	89'000.00
Mobilier urbain	fr.	33'600.00
Végétation	fr.	18'500.00
Éclairage public	fr.	50'500.00
Sculpture Olivier Estoppey	fr.	69'200.00
Divers et imprévus (env. 15%)	fr.	<u>222'500.00</u>
Total HT	fr.	1'335'430.00
TVA 7.7%	fr.	<u>102'828.00</u>
TOTAL TTC et arrondi	fr.	<u>1'438'000.00</u>

b. Installations des Services industrielles :

Génie civil (canalisations EPot)	fr.	30'000.00
Eau potable (appareillage)	fr.	20'000.00
Divers et imprévus (env. 15%)	fr.	<u>7'500.00</u>
Total HT	fr.	57'500.00
TVA 7.7	fr.	<u>4'427.50</u>
TOTAL TTC et arrondi	fr.	<u>62'000.00</u>

La subvention ECA liée aux installations des Services industriels viendra en déduction de ce montant.

11. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- Vu** le préavis municipal 2020/10 ;
Où le rapport des commissions chargées d'étudier ce préavis ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

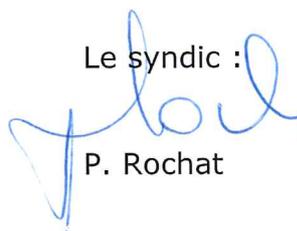
le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à un nouvel aménagement de la Place du Marché ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 1'910'000.- ;
3. de porter en déduction la participation des Transports Publics du Chablais estimée à fr. 410'000,-- ;
4. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 1'438'000,-- sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 71'900,-- par an ;
5. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 62'000,-- sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 3'100,-- par an ;
6. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Dans cette attente nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

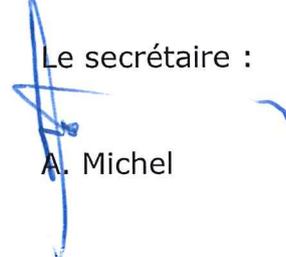
Au nom de la Municipalité

Le syndic :


P. Rochat



Le secrétaire :


A. Michel

Annexe : plans, image de synthèse.

Délégué de la Municipalité : M. Alberto Cherubini, municipal.

-  changement uniquement du revêtement de sol, géométrie inchangée
-  changement du revêtement de sol et géométrie trottoirs







